



Réseau
Sagnes

Le réseau qui se mouille !



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Lettre d'information #15 - Hiver 2025



La gestion du parasitisme en zones humides



3 bonnes raisons
d'adhérer au
réseau sagnes :

- Je bénéficie de conseils techniques pour la mise en place d'actions concrètes ;
- Je participe à des journées d'échanges et de formations ;
- Je m'implique pour la préservation d'un bien commun, la ressource en eau !

Les zones humides sont des milieux écologiquement riches et des alliés importants pour l'agriculture. **Ce sont cependant des zones favorables au développement de certains parasites qui peuvent être pénalisant pour l'élevage** en amputant la lactation, ralentissant la croissance, voire causant de la mortalité.

La pharmacie vétérinaire a pu apporter des solutions de traitements mais **qui ne sont pas sans conséquences** : impacts environnementaux, phénomènes de résistance des parasites, coûts importants pour les éleveurs...

Il existe pourtant un panel de solutions durables pour permettre de limiter l'exposition des animaux aux parasites et mettre en place une gestion raisonnée des traitements.

Focus sur cette thématique dans ce numéro !



TÉMOIGNAGE

Laurent Dravigney

Vétérinaire à Saint Flour & membre de la commission parasitologie de la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires



« Chez les ruminants domestiques et sauvages, parmi les trématodes, seuls deux parasites sont strictement liés aux zones humides : la grande douve (*Fasciola hepatica*) et le paramphistome (*Calicophoron daubneyi*). Leur passage obligatoire par la limnée aquatique (*Galba truncatula*) pour accomplir leur cycle de vie, rend la clôture des zones humides souvent obligatoire si on veut éviter de voir son troupeau parasité.

Depuis 20 ans, on observe en France une faible présence de la grande douve, avec moins de foies saisis à l'abattoir. Pourtant, les tests sanguins mettent en évidence un contact toujours très fréquent, avec plus de 80 % des troupeaux positifs autour de Saint-Flour. Alors qu'à la coproscopie, seulement 0,5% des analyses sortent positives ! J'interprète cela comme un contact fréquent, mais donnant lieu à un niveau d'infestation plutôt faible.

En parallèle, on observe de plus en plus d'œufs de paramphistomes à la coproscopie, ainsi que des animaux régulièrement bien chargés en parasites lors des autopsies. Or à ma connaissance, personne n'a encore scientifiquement établi que la présence de ce parasite a un réel effet négatif sur les productions des ruminants, même si on peut présumer des conséquences en cas de

charge parasitaire importante. **Mais où mettre alors le seuil ? Plus de paramphistomes, moins de grande douve ?** J'explique cette situation par une concurrence entre les deux parasites chez la limnée qui ne peut héberger tout le monde, et des traitements probablement plus agressifs pour la grande douve, laissant la place libre au parasite le moins dangereux pour les animaux. C'est peut-être une bonne nouvelle ?

Enfin, je veux attirer l'attention sur les traitements à large spectre... Attention ! A-t-on besoin de traiter contre les gales ou les poux au pâturage ? Aucun éleveur n'ira aujourd'hui dans ce sens. Alors pourquoi utiliser des traitements insecticides et acaricides contre des strongles ? C'est pourtant ce que l'on fait majoritairement aujourd'hui, alors que ces molécules – les lactones - sont hautement toxiques pour les coprophages (mais aussi pour la majorité des invertébrés du sol et des cours d'eau !), et que leur efficacité est en train de s'éroder dans le Cantal. En voulant traiter plus facilement les bovins avec des spécialités longue action à appliquer sur le dos, on est perdant sur toute la ligne, en efficacité et en biodiversité. **Traiter moins en sélectionnant les lots et individus qui en ont besoin, c'est la clé ! >>>**



ZOOM NATURALISTE

Le Copris lunaire



> Nom latin : *Copris lunaris*

> Type : coléoptère coprophage

> Taille : 15 à 20 mm

> Signes caractéristiques :

Le mâle arbore une longue corne sur la tête tandis que la femelle porte une petite lame fendue sur la tête.

> Où le voir ?

On le trouve dans les prairies pâturées par des bovins, des ovins ou des caprins. Comme son nom le laisse entendre, c'est un fouisseur nocturne.

Pourquoi le préserver ?

Les coléoptères coprophages remplissent un rôle essentiel dans le **recyclage des matières fécales**. En consommant, en enfouissant et en aérant les excréments, ces insectes permettent une **remise en circulation rapide des éléments minéraux**. Ils sont par ailleurs, à la **base de la chaîne alimentaire** de nombreux autres animaux, telles que les oiseaux ou les chauves-souris.

Une maman aimante !

La particularité du Copris lunaire réside dans son comportement parental très développé. En effet, la femelle va disposer ses larves dans des boules d'excréments qu'elle aura préalablement enfoui sous terre et va veiller sur elles durant environ trois mois. Elle va ainsi rester sans nourriture le temps que ses larves se développent.

En bonus : les insectes coprophages transportent en eux des micro-organismes (notamment des acariens nématophages) qui détruisent les larves de strongles, et limitent donc très fortement les risques de ré-infestation !

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PARASITES

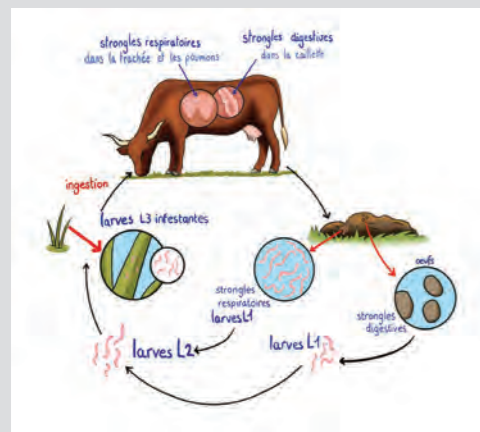
→ Les nématodes

Ce sont des **strongles digestifs et respiratoires**. Les œufs ou larves sont rejetés dans les bouses et ingérés au pâturage, quel que soit la saison et l'humidité de la parcelle, hors période de sécheresse durable. Ils ne sont donc pas sensu stricto des parasites de zones humides.

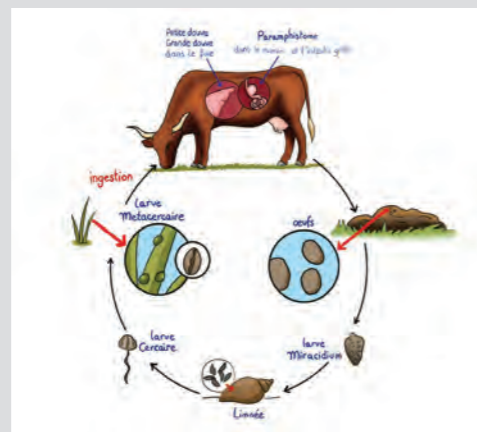
→ Les trématodes

Il s'agit de la **petite douve, grande douve du foie et du paramphistome**. Ces deux derniers sont spécifiques aux zones humides, car leur cycle de vie nécessite un hôte intermédiaire, un escargot appelé limnée aquatique.

Cycle de vie des strongles



Cycle de vie de la petite douve, grande douve et du paramphistome



POURQUOI LIMITER LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES ?

→ Pour favoriser l'immunité naturelle

des animaux pour le cas des strongles digestifs.

→ Pour éviter le développement des résistances

Les traitements systématiques entraînent des phénomènes de résistance des parasites aux molécules vétérinaires.

→ Pour limiter les frais vétérinaires

Les traitements systématiques représentent un coût non négligeable pour l'éleveur, surtout en cas de résistance quand celle-ci n'a pas encore été détectée

→ Pour limiter les impacts environnementaux

Certaines molécules à action longue sont éliminées sous forme active dans les bouses et représentent par conséquent un danger pour la faune des écosystèmes de prairies, notamment les insectes et acariens coprophages (mortalité directe des adultes et réduction du développement des larves issues d'adultes intoxiqués).

LES SOLUTIONS POUR LIMITER LE PARASITISME

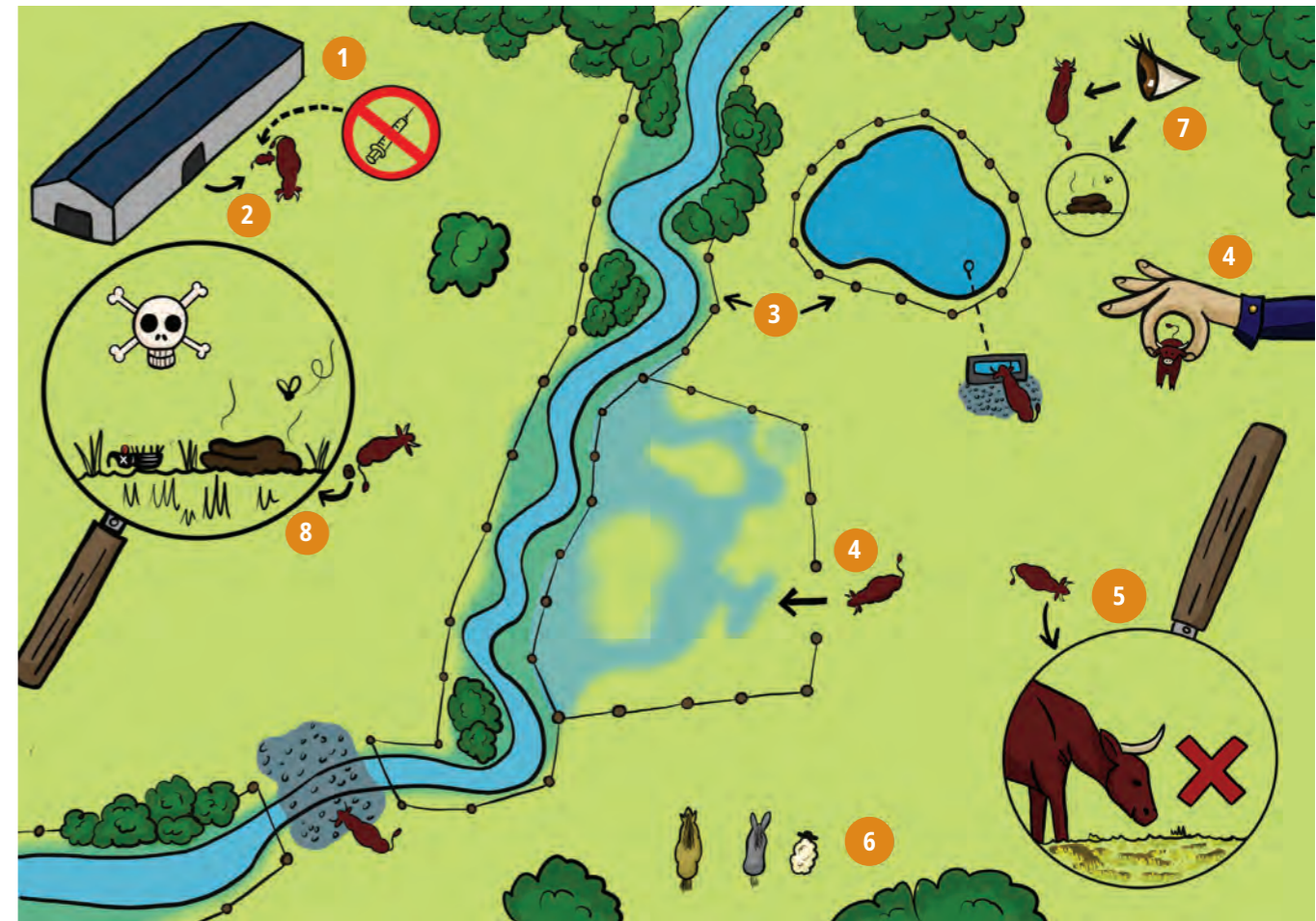
L'infestation des animaux par les parasites peut entraîner des pertes de productivité, mais l'application de traitements systématiques est une pratique aujourd'hui remise en cause. Il existe des solutions durables pour limiter l'exposition des animaux aux parasites et mettre en place des traitements raisonnés. Tour d'horizon des pistes d'actions !

→ Favoriser l'immunité naturelle

- 1 **Ne pas avoir recours à des traitements systématiques**, notamment lors de la mise à l'herbe, qui empêche le développement de l'immunité naturelle chez les jeunes animaux.
- 2 **Exposer les jeunes animaux de manière raisonnée aux parasites, au stade non sevré**, avec leurs mères par exemple, sur des parcelles « saines », peu infestées. En élevage laitier, alors que certaines parcelles sont souvent réservées aux génisses, il est préférable de les faire pâturer après les vaches adultes ou après une fauche, pour leur permettre de s'immuniser progressivement.

→ Prévenir le contact avec les parasites

- 3 **Clôturer les zones à haut risque d'infestation** : mares, fossés, cours d'eau et éviter les zones d'eau stagnante autour des points d'abreuvement, en installant des systèmes de flotteurs et en empierant le sol. L'autre intérêt est de limiter le passage de résidus d'antiparasitaires dans les cours d'eau.
- 4 **Attendre le ressuiement des zones humides avant de les mettre en pâture**, et laisser un temps conséquent entre deux passages car les larves peuvent survivre durablement. Adapter cette rotation à la sécheresse : plus il fait sec et moins les larves survivent.
- 5 **Eviter le surpâturage en diminuant le chargement** pour ne pas faire racle l'herbe et donc diminuer les risques de contact avec des parasites.
- 6 **Alterner, si possible, différents types d'animaux** (équins, ovins...).



→ Raisonner les traitements antiparasitaires

- 7 **Surveiller l'état sanitaire des animaux**. Faire des coproscopies et des traitements sélectifs, en évitant notamment des traitements sur des animaux ayant d'excellentes croissances. En effet, une croissance excellente indique que les parasites présents ne sont pas suffisamment nombreux pour être inquiétants.
- 8 **Eviter les traitements au printemps** pour limiter l'impact sur les coprophages, et les privilégier à la rentrée en bâtiment si nécessaire.
Eviter les produits contenant des molécules fortement toxiques (Ivermectine, Doramectine, Eprinomectine, Closantel notamment), les produits « longue action » et SURTOUT les produits administrés en pour-on, dont la toxicité peut parfois s'observer chez l'éleveur ayant été en contact, et dont la capacité à passer chez l'animal que l'on souhaite traiter peut être fortement réduite par le léchage d'un congénère, d'où un risque de sous-dosage et d'inefficacité (ce qui est particulièrement vrai chez les bovins, notamment un veau traité qui est léché par sa mère après une contention un peu stressante).



Restauration écologique de zones humides et cours d'eau (Valuéjols, Cantal)

En raison du substrat de la planèze de Saint-Flour (socle basaltique), les cours d'eau n'ont pas ou peu de nappes d'accompagnement et leur débit est donc lié principalement aux précipitations et à la fonte des neiges. Les zones humides, en stockant la ressource en eau, contribuent à réduire les phénomènes d'inondation et de ruissellement mais aussi les périodes d'assecs lors de sécheresse.

En 2025, le CEN Auvergne a engagé des travaux en faveur de la restauration du bon fonctionnement écologique du ruisseau du Lagta et des zones humides sur la commune de Valuéjols. Au programme :

- **Renaturation de cours d'eau et plantation de ripisylve** et bosquets,
- Comblement de rases et fossés,
- **Suppression de drains** permettront de retrouver un fonctionnement plus naturel et résilient des écosystèmes face au changement climatique.
- **Des mares ont également été créées** pour favoriser l'accueil de la faune.



Une opération « gagnant-gagnant » qui a permis aux éleveurs la création d'aménagements agropastoraux (passages à gué, descente aménagée) permettant de sécuriser l'abreuvement du bétail tout en facilitant l'utilisation agricole des parcelles !

Ces travaux ont été réalisés grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne et de la Fédération de pêche du Cantal.



**Réseau
Sagnes**

Le réseau qui se mouille !

Dans le Cantal et le Puy-de-Dôme
(sur le bassin Adour-Garonne) ce sont
63 adhérents pour environ 508 ha
de zones humides préservées.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

